



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 010**

Le mardi 16 juin 2020

---

Président : M. Ken McDonald





## Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 16 juin 2020

• (1410)

[Traduction]

**Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)):** La séance est ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à cette 10<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes. Conformément à la motion adoptée par la Chambre le 26 mai 2020, à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2020, le Comité poursuit son étude sur les impacts de la COVID-19 sur les acteurs de l'industrie de la pêche.

La séance d'aujourd'hui se déroule par vidéoconférence. Les délibérations sont publiques et accessibles sur le site Web de la Chambre des communes. À titre informatif, la webémission montrera la personne qui parle et non tous les membres du Comité.

Nous avons dû modifier la liste des témoins à 13 heures parce que certains d'entre eux n'ont pas réussi à se brancher avec nous. Nous les avons avisés qu'ils pouvaient transmettre leur mémoire par écrit. D'autres témoins n'ont pas communiqué avec nous pour faire des tests de connexion et de son, comme nous leur demandons habituellement de faire. Si la connexion s'avère difficile ou impossible avec certains témoins ou si la piètre qualité du son empêche l'interprétation, les témoins devront transmettre leur déclaration préliminaire à la greffière, qui les distribuera à tous les membres du Comité. Les membres du Comité pourront également demander aux témoins de répondre à certaines questions par écrit, s'ils le veulent.

Dans l'intérêt de tous les membres du Comité, mais aussi des témoins qui participent à la réunion virtuelle d'un comité de la Chambre des communes pour la première fois, je vous rappelle quelques règles à suivre.

L'interprétation offerte pendant la vidéoconférence sera essentiellement la même que lors d'une réunion normale. Au bas de l'écran, vous avez le choix du canal anglais, français ou sans interprétation. Si vous avez l'intention de passer d'une langue à l'autre lorsque vous parlez, vous devrez choisir le canal qui correspond à la langue dans laquelle vous vous exprimez. Il serait préférable de prendre une petite pause lorsque vous changez de langue et de canal. Je vous prie d'attendre que je vous appelle avant d'intervenir. Lorsque vous êtes prêts à intervenir, il faut cliquer sur l'icône du microphone afin d'allumer votre micro.

Si un député souhaite faire un rappel au Règlement, il devrait activer son micro et annoncer qu'il souhaite faire un rappel au Règlement. Si un député souhaite réagir au rappel au Règlement de l'un de ses collègues, je l'encourage à utiliser la fonction « Lever la main ». Pour ce faire, vous n'avez qu'à cliquer sur l'icône « Participants », au bas de votre écran et lorsque la liste s'affichera, vous verrez que vous pouvez cliquer sur la fonction « Lever la main » à côté de votre nom. Cela indiquera à la présidence que vous souhai-

tez prendre la parole et cela permettra de conserver l'ordre chronologique des intervenants.

Lorsque vous n'avez pas la parole, votre microphone devrait être éteint. L'utilisation d'un casque d'écoute est vivement recommandée.

Enfin, lorsque vous parlez, veuillez vous exprimer lentement et clairement. C'est d'autant plus important aujourd'hui, parce que nos témoins n'ont pas nécessairement accès à Internet haute vitesse et à de l'équipement de pointe. Nous ferons de notre mieux, et nous devrons peut-être parler plus lentement qu'à l'habitude.

Si un problème technique survient — avec l'interprétation ou le son, par exemple —, veuillez en aviser immédiatement la présidence et l'équipe technique s'occupera du problème. Veuillez noter que nous devons peut-être suspendre la séance pendant ce temps, afin de veiller à ce que tous les membres du Comité puissent participer pleinement à la réunion.

Avant de commencer, je demanderais à tout le monde de cliquer sur le coin supérieur droit de leur écran pour activer l'affichage en mode « galerie ». Cela vous permettra de voir tous les participants à la réunion et les participants pourront se voir les uns les autres.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous recevons aujourd'hui Jean Lanteigne, qui est directeur général de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels; et Paul Lansbergen, président du Conseil canadien des pêches.

Monsieur Lansbergen, je sais que vous avez témoigné devant le Comité à maintes reprises.

Nous allons d'abord entendre M. Lanteigne.

• (1415)

**M. Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.):** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

**Le président:** Oui.

[Français]

**M. Serge Cormier:** Je suis désolé de vous interrompre, monsieur le président, mais ma caméra ne fonctionne pas. Je veux savoir s'il est possible de me déconnecter et me connecter à nouveau.

J'aimerais aussi avoir une clarification. Je sais qu'il y a eu des modifications à la liste de témoins pour aujourd'hui. Pouvez-vous expliquer au Comité pourquoi certains témoins n'ont pas pu se joindre à la réunion?

Alors, est-ce que je peux me déconnecter et me connecter à nouveau?

[Traduction]

**Le président:** Oui.

[Français]

**M. Serge Cormier:** Parfait, je vous remercie.

[Traduction]

**Le président:** Nous allons suspendre la séance un instant si vous le faites.

**La greffière du comité (Mme Nancy Vohl):** Monsieur le président, vous n'avez pas à suspendre la séance. On peut se reconnecter très rapidement.

**Le président:** D'accord, je vais attendre qu'il se rebranche, parce qu'il avait une question au sujet des témoins qui ne seront pas présents. Je vais lui répondre dès que la connexion sera rétablie.

**La greffière:** Voilà.

M. Cormier est avec nous.

**M. Serge Cormier:** Monsieur le président, ma caméra ne fonctionne pas. Voulez-vous appeler le service des TI?

Vous souhaitez peut-être poursuivre la réunion.

**Le président:** Oui, nous allons continuer.

Vous pouvez écouter l'audio. Nous n'avons pas nécessairement besoin de vous voir.

Si vous souhaitez participer ou appeler le service des TI, vous pouvez le faire.

Je vais répondre à votre question, monsieur Cormier, au sujet des témoins qui figurent sur la liste, mais qui ne sont pas présents aujourd'hui, qui n'ont pas eu l'occasion de se joindre à nous, ou peu importe.

Plus tôt aujourd'hui, vers 11 h 30 je crois, les membres de notre personnel ont communiqué avec un témoin en particulier. Sa connexion Internet était instable, alors ils n'ont pas pu faire les tests habituels. Ils ont expliqué au témoin qu'il pouvait transmettre son témoignage par écrit et qu'il serait ensuite distribué à tous les membres du Comité.

C'est très difficile. Je crois que l'un des défis de ces réunions, c'est que les gens doivent avoir une connexion Internet stable pour y participer de manière adéquate, que ce soit par voix uniquement ou par vidéoconférence.

Nous allons continuer de travailler là-dessus. Nous allons tenter d'intégrer les témoins au fil de cette étude. Nous allons faire tout en notre possible pour permettre aux témoins de participer à la réunion par vidéoconférence, si possible. J'espère que cela répond à votre question.

Nous allons maintenant entendre Jean Lanteigne.

Vous disposez d'un maximum de six minutes pour votre déclaration préliminaire. Allez-y.

[Français]

**M. Jean Lanteigne (directeur général, Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels):** Bonjour à tous.

La Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels, ou FRAPP, fière de ses 52 ans d'existence, représente près de 200 pêcheurs regroupés dans trois associations: l'Association des pêcheurs professionnels crabiers acadiens, l'Association des crevetiers acadiens du golfe et l'Association des pêcheurs professionnels

membres d'équipage. Elles sont situées à Shippagan, dans la péninsule acadienne, au Nouveau-Brunswick.

Afin de maximiser le temps mis à notre disposition, je vais entrer directement dans le vif du sujet en vous présentant le contexte particulier de nos deux pêches semi-hauturières, soit celle du crabe et celle de la crevette. La longueur de nos bateaux varie de 60 à 75 pieds, et leur équipage compte de quatre à sept personnes. Tous les membres d'équipage vivent, mangent et, sauf le capitaine, dorment dans les mêmes espaces.

Vous avez entendu parler du problème lié à la consigne de l'éloignement physique chez les homardiens. Bienvenue dans notre monde de la pêche, où les sorties en mer durent de trois à sept jours, et parfois huit jours.

• (1420)

**La greffière:** Monsieur Lanteigne...

**M. Jean Lanteigne:** Je ne vous entends pas.

[Traduction]

**Le président:** Votre micro est éteint, madame Vohl.

[Français]

**La greffière:** Monsieur Lanteigne, si vous parlez en français, je vous demanderais de choisir la langue française au bas de votre écran. Si vous parlez en anglais par la suite, veuillez changer de canal à ce moment.

**M. Jean Lanteigne:** La longueur de nos bateaux varie de 60 à 75 pieds, et leur équipage compte de quatre à sept personnes. Tous les membres d'équipage vivent, mangent et, sauf le capitaine, dorment dans les mêmes espaces.

Vous avez entendu parler du problème lié à la consigne de l'éloignement physique chez les homardiens. Bienvenue dans notre monde de la pêche, où les sorties en mer durent de trois à sept jours, et parfois huit jours. Il s'agit d'un véritable univers de cohabitation.

Curieusement, ces pêcheurs n'ont pas manifesté d'appréhension, de crainte ou de stress, du moins ils en avaient très peu, relativement au risque d'être victimes de cette pandémie. C'est tout le contraire qui s'est produit, un peu comme si cela ne les concernait pas. Ils ont demandé à sortir en mer le plus rapidement possible. Mon député, votre collègue, Serge Cormier, peut en témoigner.

Ce qui fait mal, ce n'est pas de devoir respecter les règles de santé publique qui ont été mises en œuvre sur les emplacements d'entretien de nos navires, sur nos quais ainsi que sur les bateaux même. Comme bien d'autres industries, c'est la diminution et, dans nombre de cas, la disparition des marchés qui nous affectent. Les représentants de la haute direction du ministère des Pêches et des Océans, ou MPO, sont d'ailleurs venus témoigner de ce constat devant vous.

Comme vous le savez, les marchés de la restauration, des croisières et des buffets de casinos ont tous disparu. Dans le cas du crabe des neiges, environ 85 % de notre production est exportée vers les États-Unis. Cependant, en raison de son caractère exclusif, nous sommes relativement chanceux et nos producteurs réussissent assez bien à écouler ce produit auprès de certains distributeurs du secteur de la restauration et auprès de gros joueurs du secteur de détail, comme Clover Leaf. Cependant, tout a été réduit de 50 % par rapport à 2019. Ce n'est pas le meilleur des scénarios, mais, contrairement à la crevette nordique, le secteur fonctionne.

Parlons de cette crevette nordique, secteur où le Canada était devenu le gros joueur mondial dans les années 2010-2015. Contrairement au crabe des neiges, la concurrence visant une part de ce marché sur la scène mondiale est réellement féroce, notamment à cause de la présence des produits d'aquaculture en provenance de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Ce produit étant principalement exporté aux États-Unis, dans les pays scandinaves, au Royaume-Uni et en Chine, nos producteurs se sont retrouvés, en raison de la COVID-19, sans aucun marché ce printemps.

Notre saison de pêche, qui débute en mars sur le plateau néo-écossais et le 1<sup>er</sup> avril dans le golfe, a été retardée jusqu'à la semaine dernière. Nous avons donc perdu de 10 à 12 semaines de pêche. J'ajoute que les pêcheurs terre-neuviens n'ont toujours pas conclu d'accord, avec leurs producteurs, leur permettant d'aller à la pêche. Sur le plan des prix, cela devient encore plus problématique puisque nous connaissons des baisses de plus de 50 % par rapport à l'année 2019. Est-ce rentable dans ce cas-ci? Ce ne l'est pas. Cependant, nous devons attendre à la fin de la saison pour le confirmer.

Les frais fixes pour ces types de bateaux sont de l'ordre de 500 000 \$ par année. En raison de l'amputation de la saison de pêche à cette période, il sera extrêmement difficile, voire impossible, d'être rentables dans ces conditions. La grande inconnue pour le moment est liée à l'abondance de la pêche. Si les prises par unité d'effort étaient bonnes, cela aiderait la situation. Notre expérience en matière de pêche tardive à l'été et à l'automne n'a jamais été très concluante. En fait, une sortie en mer représente environ 42 000 \$. De plus, il y a différentes catégories de prix en fonction de la grosseur. Comble de malheur, la petite crevette domine le marché en 2020. Le prix de cette dernière est d'environ 0,80 \$ la livre.

Par conséquent, vous avez une très bonne idée de la quantité de crevettes nécessaire par voyage de pêche pour que nous puissions éviter un déficit. Dans ce contexte, dès la fin de mars, nous avons demandé aux représentants du ministère de nous rencontrer afin de trouver des solutions. Nous n'avons pas eu le sentiment d'avoir été entendus, tant par la ministre que par les membres de la haute direction du MPO, à Ottawa. Après plusieurs tentatives, nous avons finalement tenu, le 4 juin, une conférence téléphonique de 30 minutes. À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à nos demandes. Nous annexons à notre document la liste des points dont nous avons discuté avec les membres du MPO et du gouvernement du Canada. Ces points portent principalement sur des éléments de réduction de dépenses, comme le coût des permis, et sur les subventions salariales pendant toute la saison de pêche.

En ce qui a trait aux solutions possibles, nous croyons qu'il faut développer le marché canadien. À titre d'exemple, 80 % de la crevette consommée au Canada vient de l'extérieur du pays, et nos grandes chaînes de magasins d'alimentation font plus souvent la promotion du crabe d'Alaska que du crabe des neiges canadien. Comment devrions-nous procéder? Nous devrions soit modifier le rôle du MPO pour qu'il s'occupe de commercialisation, soit créer au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada une division poissons et fruits de mer afin de promouvoir la consommation locale.

● (1425)

On doit aussi revoir avec l'industrie les systèmes de distribution existants, axés majoritairement sur l'exportation vers des pays ciblés. Il est plus facile d'expédier 500 tonnes de crevettes ou de crabes en Chine que d'en envoyer 100 000 livres à Loblaw, à Toronto.

En matière de diversification des produits, pendant que l'industrie de l'alimentation est en plein changement et que les offres de produits sont de plus en plus variées, nos usines de transformation sont statiques dans les productions offertes au marché. Nous faisons du volume dans du vrac. On parle de boîtes de morceaux de crabe cuits et congelés de 11 kilos, 15 kilos, et parfois même d'avantage. Il s'agit aussi de crevettes cuites et décortiquées, ou encore de crevettes cuites et congelées sur les bateaux-usines de Terre-Neuve dans des sacs de 5 livres ou de 25 livres.

Nous vendons aux producteurs et aux distributeurs alimentaires. Cela fait longtemps que l'on parle de deuxième et de troisième transformations. Il faut mettre en place une stratégie de recherche orientée vers l'utilisation de nos ressources halieutiques afin de maximiser cent pour cent des quotas de pêche.

En matière de recherche et développement, nous n'avons au Canada aucun organisme ou centre de recherche spécialisé à cet effet. Certains le font parfois à propos d'un projet ou d'une idée particulière, mais dans l'ensemble c'est bien peu. Regardons notamment le modèle islandais et son centre de recherche sur les produits marins du nom de Matis.

En terminant, je pense que, malgré tout, nous avons été chanceux jusqu'à maintenant...

[Traduction]

**Le président:** Je suis désolé, monsieur Lanteigne, mais nous avons dépassé le temps prévu pour votre exposé. Vous aurez, je l'espère, l'occasion d'aborder certains de ces sujets dans le cadre des séries de questions. Sinon, nous vous invitons à transmettre votre déclaration préliminaire au Comité.

Nous allons maintenant passer à M. Lansbergen. Vous disposez d'au plus six minutes. Allez-y, monsieur.

**M. Paul Lansbergen (président, Conseil canadien des pêches):** Merci beaucoup, monsieur le président. Vous m'excuserez pour la mauvaise connexion Internet et l'absence de la vidéo. La plupart d'entre vous ont déjà vu mon visage de toute façon, alors je ne crois pas que cela nuise aux délibérations.

Je suis heureux de participer à la réunion d'aujourd'hui. Comme certains membres du Comité ont changé depuis ma dernière participation avant les élections, je vais vous expliquer le rôle de l'organisme pour lequel je travaille.

Le Conseil canadien des pêches est la voix internationale du secteur de la pêche aux poissons sauvages, et représente les transformateurs de l'ensemble du pays. Presque tous nos membres récoltent aussi le poisson. Ceux d'entre vous qui se trouvent sur la côte Est connaissent bien les règles en matière de séparation des flottilles. Je représente les transformateurs et les pêcheurs hauturiers. La plupart ont des entreprises familiales privées.

Le secteur des pêches du Canada a connu une importante croissance au cours des dernières années. La valeur de nos exportations a augmenté de 25 % au cours des cinq dernières années, jusqu'à 7,5 milliards de dollars, ce qui est une bonne nouvelle. Les entreprises du secteur permettent à près de 80 000 personnes de travailler, surtout dans les collectivités côtières.

Nos quatre principaux marchés d'exportation — en fonction de leur valeur — sont les États-Unis, qui représentent 61 % de nos exportations, la Chine, à 17 %, l'Union européenne, à 7 % et le Japon, à 4 %.

Le homard et les autres crustacés forment le plus important groupe de produits, qui représente 55 % de nos exportations. Le poisson frais ou congelé arrive au deuxième rang, à 14 %, et les mollusques sont au troisième rang, à 7 %.

Je vais maintenant aborder le sujet de la pandémie. Comme l'a fait valoir M. Lanteigne, l'impact de la pandémie sur les diverses entreprises varie en fonction des espèces, du format du produit, du marché géographique et des segments de marché. Les entreprises qui offrent des produits qui visaient habituellement les services alimentaires ou les restaurants gastronomiques ont été les plus durement touchées. Malheureusement, les fruits de mer ne sont pas les plus populaires des mets à emporter.

On peut se servir des statistiques sur le commerce pour évaluer l'interruption du système commercial mondial et son incidence sur notre secteur. En mars, le volume d'exportation du poisson et des fruits de mer a chuté de 15 %. Il y a eu une ruée sur les achats en mars, ce qui fausse les données sur l'impact de la pandémie au cours de ce mois. La diminution du nombre d'exportations pour le mois d'avril était deux fois plus importante, soit de 30 %.

Mis à part l'interruption du marché, nous avons déployé des efforts incroyables pour protéger nos travailleurs et l'équipage des bateaux. Le Conseil canadien des pêches a fait tout en son pouvoir pour aider le secteur à respecter les lignes directrices de la santé publique. Les entreprises investissent dans l'équipement de protection individuelle, modifient leurs configurations opérationnelles pour assurer une plus grande distanciation, mettent en œuvre des pratiques de désinfection accrues et ainsi de suite. Certains secteurs misent sur les travailleurs étrangers temporaires. Certains ont mieux réussi que d'autres à les faire venir au pays depuis le début de la pandémie.

Nous sommes heureux de la mise en œuvre du Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer par le gouvernement en vue de reconnaître les perturbations dans le secteur. Pour nous, la priorité réside dans les mesures de santé et de sécurité pour les travailleurs. Les coûts ont augmenté pour tout le monde. Par exemple, les usines de transformation pourraient dépenser 50 000 \$ ou plus par année pour l'équipement de protection individuelle. L'installation des obstacles physiques coûte des dizaines de milliers de dollars par usine, et l'isolement de l'équipage des navires avant les voyages entraîne lui aussi des coûts supplémentaires.

Le programme aidera aussi au travail par quarts en vue de répondre à la demande des marchés de détail et sera géré par les organismes de développement régionaux. Les régions qui n'ont pas été prises en compte pourront bénéficier du Fonds d'aide et de relance régionale. Nous espérons que le fonds de stabilisation sera offert sous peu. Je dois dire que les entreprises ont très hâte de savoir ce qui est couvert ou non par le fonds.

Le secteur est admissible aux mesures offertes à l'échelle de l'économie, notamment aux subventions salariales et à la prestation d'urgence. Les plus petits exploitants sont admissibles au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. L'aide financière offerte par EDC, la BDC et Financement agricole Canada est également utile. De façon particulière, nous avons confirmé que Financement agricole Canada offrait maintenant de l'aide pour les chalutiers-usines congélateurs, qui font partie des opérations de capture et de transformation.

Alors que les économies reprennent et que le marché des services alimentaires se rétablit, notre secteur pourra lui aussi se relever,

mais la route sera longue et sinueuse. Nous avons hâte de discuter avec vous, avec les autres parlementaires et avec les gouvernements de la meilleure façon pour le secteur des pêches de contribuer au rétablissement des Canadiens qui vivent dans les collectivités côtières et partout au pays.

Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci.

• (1430)

**Le président:** Merci.

Nous passons à la première série de questions.

Monsieur Lansbergen et monsieur Lanteigne, je vous rappelle de placer le micro le plus près de votre bouche possible lorsque vous répondez aux questions afin de bien vous faire entendre.

La parole est maintenant à M. Arnold. Vous disposez d'un maximum de six minutes. Allez-y.

**M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Monsieur Lanteigne, au début de mois de mai, la ministre Jordan a dit qu'il revenait à chaque région de déterminer si les pêcheurs voulaient retarder le lancement de la saison ou rester sur les côtes. Est-ce que vous et vos membres avez pu déterminer la date de lancement de la saison pour vos zones de pêche? Y êtes-vous arrivés, en tant que groupe?

[Français]

**M. Jean Lanteigne:** Dans le cas du crabe des neiges, nous avons pu travailler en collaboration avec le ministère. Nous voulions sortir dès le 10 ou le 12 avril, mais la ministre et M. Cormier voulaient s'assurer que les usines ne présentaient aucun danger pour les travailleurs. Nous avons donc reporté la saison de pêche jusqu'au 24 avril. Pendant une période d'environ deux semaines, nous considérions que nous étions prêts à aller à la pêche.

Dans le cas de la pêche à la crevette, il n'y a eu aucun départ, étant donné la fermeture du marché, sauf dans la péninsule acadienne, où nous avons commencé vendredi dernier. Les pêcheurs québécois sont sortis quelques jours avant nous. Bref, dans le cas de la crevette, c'est le marché qui a été le facteur déterminant. Ce n'était pas une décision prise en commun avec le ministère.

[Traduction]

**M. Mel Arnold:** Il semble que les retards associés aux usines de transformation et à leur disponibilité aient eu une incidence sur le lancement de la saison.

Est-ce que ces retards ont entraîné des conséquences pour les pêcheurs et les transformateurs? Est-ce qu'il y a eu une intensification de la pêche? Quelle a été son incidence sur le prix, par exemple?

• (1435)

[Français]

**M. Jean Lanteigne:** Pour ce qui est des prix, je ne crois pas que cela ait eu d'incidence, étant donné la situation difficile des marchés. Cependant, la fête des Mères, en mai, a facilité la vente du crabe des neiges. En effet, les grossistes américains ont fait la promotion du crabe des neiges pour cette occasion, et je crois que cela a été positif.

En ce qui a trait à l'ouverture tardive de la saison, il y a un facteur important qui n'est pas lié à la COVID-19, soit la baleine noire. Cela joue vraiment contre nous aujourd'hui, parce que près de 90 % de la zone de pêche est actuellement fermée. Évidemment, si nous avions pu commencer plus tôt ce printemps, cela nous aurait beaucoup aidés. C'est vraiment l'ouverture tardive de la saison qui fait mal aux pêcheurs.

[Traduction]

**M. Mel Arnold:** D'accord, merci. Nous pourrions revenir à la baleine noire un peu plus tard.

Monsieur Lansbergen, après des mois de retard, le gouvernement du Canada a annoncé le Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer, la Prestation aux pêcheurs et la Subvention aux pêcheurs.

Lorsque la ministre a témoigné devant nous la semaine dernière, elle a dit que le gouvernement commencerait à recevoir certaines demandes au cours des prochains jours ou des prochaines semaines. Savez-vous si l'on peut maintenant présenter une demande pour l'un de ces trois programmes?

**M. Paul Lansbergen:** Non. Ces trois programmes en sont toujours à la phase de conception. Je comprends — comme l'a fait valoir la ministre la semaine dernière — que le fonds pour la stabilisation devrait être offert sous peu, tandis que la prestation et la subvention prendront un peu plus de temps.

**M. Mel Arnold:** Donc, les pêcheurs sont retournés sur l'eau depuis des semaines et ils ne savent toujours pas s'ils seront admissibles à l'un ou l'autre de ces programmes, si je comprends bien.

Jusqu'à présent, le gouvernement a annoncé ces trois programmes d'aide dans le domaine de la pêche, en plus de modifications à l'assurance-emploi qui n'ont toujours pas été mises en oeuvre. La semaine dernière, la ministre ne savait même pas s'il fallait passer par l'adoption d'une loi à la Chambre des communes pour mettre en oeuvre ces modifications.

Croyez-vous que la réponse du gouvernement dans le secteur des pêches a été opportune et adéquate jusqu'à maintenant?

**M. Paul Lansbergen:** C'est une bonne question, à laquelle il est très difficile de répondre. Bien sûr, tous les intervenants du secteur aimeraient que ces programmes entrent en vigueur au lendemain de leur annonce, mais nous savons que ce n'est tout simplement pas possible.

Les fonctionnaires font un travail colossal. Je sais qu'ils travaillent de longues heures pour établir tous les éléments de la mise en oeuvre des programmes. Il faut du temps, malheureusement, et plus de temps que nous le souhaiterions.

Nous espérons que le fonds de stabilisation — puisqu'il a été annoncé en premier — entrera en vigueur très bientôt. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons hâte de savoir ce qui est couvert ou non par le programme. Nous avons une idée d'après l'annonce qui a été faite, mais ce n'est pas tout à fait clair.

**M. Mel Arnold:** Merci.

Cette question s'adresse aux deux témoins.

Vos organismes ont-ils été suffisamment consultés sur la manière dont ces programmes sont mis en oeuvre ou sur ce qui est vraiment nécessaire sur le terrain pour les pêcheurs et les transformateurs?

**M. Paul Lansbergen:** Nous avons été consultés, comme tout le monde dans le secteur, au cours de la période précédant les annonces faites par le gouvernement en ce qui concerne le fonds de stabilisation ou même la prestation et la subvention aux pêcheurs. Depuis que ces mesures ont été annoncées, nous avons eu des discussions approfondies à ce sujet avec les responsables politiques. Nous n'avons rien contre cette démarche.

Nous souhaitons simplement que cela ne prenne pas autant de temps.

**Le président:** Merci, monsieur Lansbergen.

La parole est maintenant à M. Morrissey. Vous disposez d'un maximum de six minutes.

**M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse principalement à M. Lansbergen, mais si M. Lanteigne souhaite intervenir, qu'il n'hésite pas à le faire.

Aux fins du compte rendu, il faut préciser que le gouvernement et le ministère ont eu environ six semaines pour s'occuper d'un incident qui ne s'est produit depuis 100 ans, à savoir la fermeture du marché mondial des produits de la mer. Personne n'aurait pu prévoir ou imaginer une telle situation.

Quelles seront dorénavant les plus grandes vulnérabilités de notre industrie, et comment devrions-nous en optimiser la structure pour l'avenir? Qu'avons-nous appris au cours du mois dernier?

Certains programmes prendront fin, mais le gouvernement a fait preuve de cohérence dans l'annonce et le suivi des mesures. Nous avons adopté une approche très efficace pour ce qui est de verser les fonds aux gens, et les pêcheurs y auront également accès.

Voici ma question pour vous deux, messieurs, en votre qualité de représentants de l'industrie: déployons-nous, aujourd'hui, suffisamment d'efforts ciblés pour tirer des leçons de cette crise, et quelles mesures devons-nous prendre afin que nous ne soyons plus à la merci d'une situation mondiale similaire?

Personne n'aurait pu prédire que l'économie mondiale serait quasiment paralysée en l'espace de 24 heures.

• (1440)

**M. Paul Lansbergen:** C'est une bonne question. Personne n'aurait pu le prédire, en effet, et personne n'aurait vraiment pu mieux se protéger contre une pandémie mondiale.

**M. Robert Morrissey:** Oui, y compris le gouvernement.

**M. Paul Lansbergen:** Aucun marché n'y a échappé. Nos produits sont répartis de façon assez égale entre le marché des services alimentaires et celui de la vente au détail. Quant à nos marchés d'exportation, ils sont relativement diversifiés. Nous exportons vers 139 pays. Certes, les États-Unis constituent le principal marché pour le Canada, et il en sera toujours ainsi.

En tout cas, c'est un fait très douloureux dans le contexte d'une pandémie mondiale.

**M. Robert Morrissey:** Jusqu'ici, le ministère des Pêches et des Océans ne s'est pas occupé du marketing. Il s'est plutôt concentré sur la gestion, la protection et la préservation à long terme de la ressource.

Encore une fois, quelles mesures devons-nous prendre à cet égard? Pourriez-vous nous en parler brièvement?

[Français]

**M. Jean Lanteigne:** Monsieur Morrissey, je ne suis pas d'accord. Au contraire, je pense que nous avons trop placé nos œufs dans le même panier. Nous sommes trop dépendants des marchés et nous restons là. Nous développons un marché et, ensuite, nous faisons affaire avec les mêmes gens ad vitam aeternam et nous explorons très peu les autres marchés.

Comme je l'ai dit dans ma présentation, il faut aussi veiller à exploiter le maximum de notre ressource, ce que l'on ne fait pas au Canada. Nous vivons dans l'abondance. Trop de produits sont jetés à la mer ou jetés par les usines, qui les considèrent comme des déchets. Il faut absolument mettre en œuvre des stratégies visant à ce que nous consommions cent pour cent de notre ressource. Nous devons aller dans une direction différente, et cela fait longtemps que nous le disons.

[Traduction]

**M. Robert Morrissey:** D'accord, merci. Je suis d'accord.

Monsieur le président, je vais céder le reste de mon temps à mon collègue, M. Cormier.

**Le président:** C'est très bien.

Monsieur Cormier, allez-y. Vous disposez d'un peu plus de deux minutes.

[Français]

**M. Serge Cormier:** Je vous remercie, monsieur le président.

Je salue tous les témoins qui sont avec nous aujourd'hui de façon virtuelle.

Monsieur Lanteigne, j'aimerais vous poser quelques questions afin de clarifier les commentaires de mon collègue M. Arnold.

Parlons tout d'abord de la crevette. La pêche à la crevette est maintenant commencée. Vous vous attendez certainement à des pertes, mais comment entrevoyez-vous la prochaine saison?

Pensez-vous que les pêcheurs seront tout de même en mesure de prendre une partie de leurs quotas?

**M. Jean Lanteigne:** C'est difficile à dire, puisque la première semaine de pêche n'est pas terminée. Nous verrons de quelle façon les marchés vont réagir.

Les usines sont très particulières pour ce qui est de la grosseur du produit. Il semble que le seul endroit où nous pouvons possiblement vendre de la crevette, actuellement, c'est sur le marché du sandwich. On veut de petites crevettes, pas des grosses. C'est une crevette bas de gamme, et c'est la moins chère. Cela vient donc limiter la capacité de l'entreprise de pêche de maximiser ses revenus. Cela va être très inquiétant. Nous verrons bien au cours des deux ou trois prochaines semaines quelle sera la réaction du marché.

**M. Serge Cormier:** D'accord.

[Traduction]

Combien de temps me reste-t-il? J'ai 25 secondes.

[Français]

Monsieur Lanteigne, vous avez dit que les coûts fixes des pêcheurs de crevette étaient à peu près de 500 000 \$. Pourriez-vous nous fournir, si cela est possible, une ventilation des coûts pour que nous puissions les analyser?

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a mis des programmes en place, mais est-ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick vous a donné une aide quelconque ou des indications selon lesquelles une aide vous serait apportée?

• (1445)

**M. Jean Lanteigne:** La réponse est oui à la première question. Nous avons produit ces chiffres et nous pouvons facilement vous les transmettre.

Pour ce qui est de la deuxième question, la province du Nouveau-Brunswick ne nous a accordé aucun soutien à ce jour.

**M. Serge Cormier:** Merci, monsieur Lanteigne.

[Traduction]

Mon temps de parole est-il écoulé, monsieur le président?

**Le président:** Merci, monsieur Cormier.

Madame Gill, je crois que vous cédez votre tour à M. Blanchette-Joncas.

J'invite donc M. Blanchette-Joncas à prendre la parole. Vous avez six minutes, tout au plus.

[Français]

**M. Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également les deux témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Nous avons vu dans les médias que des Autochtones et des non-Autochtones ont réclamé de l'aide d'Ottawa concernant la pêche à la crevette. Dans l'Est-du-Québec, les pêcheurs prévenaient Ottawa que la pêche à la crevette, normalement permise le 1<sup>er</sup> avril, n'était pas actuellement viable. Il s'agit d'un réel problème, et la situation a été déplorée.

Monsieur Lanteigne, vous avez également présenté des demandes à Ottawa par rapport à la Coalition des pêcheurs de crevette du golfe. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Avez-vous évalué les pertes potentielles des pêcheurs de crevette?

**M. Jean Lanteigne:** Oui, nous l'avons effectivement fait. Tantôt, j'ai dit que les frais fixes étaient de 500 000 \$. S'il n'y a pas de pêche, cela veut donc dire qu'il y a une perte d'un demi-million de dollars, c'est assez simple. Pour assurer un bateau de pêche, la facture s'élève à 25 000 \$. Ce n'est pas rien. Alors, quand on reçoit une aide de 10 000 \$ d'Ottawa, je n'ai pas besoin de vous dire que cela ne couvre même pas ce montant.

Nous avons essayé d'être stratégiques en déterminant la quantité de crevettes nécessaire pour couvrir une saison de pêche, c'est-à-dire pour atteindre le point de la rentabilité. Toutefois, il y a trop de variables pour déterminer cela.

J'ai fait allusion à la question de la prise par unité d'effort. Si un voyage en mer se conclut par une bonne pêche, tout va bien. Si nous revenons avec peu de prises parce que nous avons manqué notre coup, c'est autre chose.

À l'heure actuelle, il est donc extrêmement difficile d'être plus précis, mais je peux vous fournir le tableau de calculs que nous avons produit où figurent toutes ces variables.

**M. Maxime Blanchette-Joncas:** Merci beaucoup, monsieur Lanteigne.

On sait que la pêche à la crevette est l'une des plus dispendieuses dans le golfe, principalement dans l'Est-du-Québec, et même en Acadie.

Vous avez mentionné que les pêcheurs de crevette avaient pu prendre la mer dernièrement, en fait 10 semaines après la date normalement prévue, soit le 1<sup>er</sup> avril.

Pouvez-vous nous dire ce que le gouvernement fédéral aurait pu faire différemment pour soutenir davantage les pêcheurs? Vous avez dit, tout à l'heure, que les marchés internationaux n'étaient pas ouverts. C'est un réel problème, qui nuit au lancement de la pêche à la crevette. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

Quelles sont les différentes interventions que vous auriez aimé voir de la part du gouvernement fédéral, selon les recommandations que vous avez formulées?

**M. Jean Lanteigne:** Le programme du gouvernement fédéral concernant une marge de crédit garantie pour payer les frais d'inventaire liés aux surplus, annoncé par le premier ministre Trudeau, aurait dû être mis en place beaucoup plus tôt. C'est une solution qui nous aurait permis d'avancer bien plus rapidement.

De plus, une aide de 62 millions de dollars, c'est très peu. À l'échelle canadienne, il s'agit d'une aide dérisoire.

**M. Maxime Blanchette-Joncas:** Je vous remercie, monsieur Lanteigne.

Vous avez également fait mention de la modification des critères d'admissibilité au programme d'assurance-emploi. Selon vous, cela est nécessaire pour assurer que les travailleurs du secteur de la pêche ne soient pas laissés sans revenu en raison du report de l'ouverture de la saison de pêche, qui sera notamment plus courte.

Pourriez-vous nous donner plus de détails? Quels sont précisément les critères d'admissibilité qui, à votre avis, doivent être revus?

**M. Jean Lanteigne:** L'un de vos collègues y a fait allusion tantôt: les critères ne sont toujours pas publiés. Cette situation rend les pêcheurs vraiment très inquiets, surtout parce que nous ne savons pas si cette pêche à la crevette sera abondante ou non au cours de l'année. Nous ne savons pas sur quoi nous pouvons nous appuyer.

Par ailleurs, l'assurance-emploi est effectivement un très bon soutien pour l'industrie, et les pêcheurs apprécient énormément ce programme. Or, la pêche est quand même leur revenu principal, et le fait de dépendre seulement de l'assurance-emploi n'est souvent pas suffisant pour qu'ils puissent faire face à toutes leurs obligations financières.

Cela pourrait aider, mais nous attendons des détails sur ce programme, qui n'est toujours pas clair.

• (1450)

**M. Maxime Blanchette-Joncas:** Y a-t-il une date à ne pas dépasser par le gouvernement fédéral pour ce qui de clarifier l'ensemble des demandes que vous avez évoquées?

**M. Jean Lanteigne:** La saison a beaucoup de retard présentement, du moins en ce qui concerne la crevette. C'est certain qu'il y aura de la pêche, pourvu que le marché s'ouvre un peu. C'est la grande inconnue.

Évidemment, le plus tôt possible serait le mieux. Si la pêche a lieu, la saison va certainement s'étendre jusqu'à l'automne. Le 1<sup>er</sup> septembre serait une date acceptable.

**M. Maxime Blanchette-Joncas:** Si la pêche peut se poursuivre jusqu'en décembre, elle pourrait quand même être annulée avant en raison des conditions météorologiques, par exemple. Il est possible de penser qu'il pourrait y avoir d'autres pertes de revenus.

Est-ce que vous entrevoyez davantage de soutien financier, compte tenu du fait que, même si l'on veut prolonger la période de pêche, ce ne sera pas nécessairement toujours possible de le faire?

**M. Jean Lanteigne:** Nous faisons deux demandes importantes au gouvernement.

La première, c'est de suspendre le coût des permis. Cette dépense est de 15 000 \$ à 25 000 \$, et les pêcheurs l'ont engagée pour pouvoir aller à la pêche. Nous demandons, dans ce cas, qu'elle leur soit remboursée.

La seconde concerne le programme de financement de 40 000 \$ pour les entreprises. Nous avons demandé au gouvernement fédéral, dans le cadre de notre demande à la ministre, de multiplier ce montant par trois, pour ainsi accorder un soutien financier de 120 000 \$ aux entreprises de pêche. Comme nous le savons, les obligations financières importantes auxquelles elles doivent faire face nécessitent un programme de subvention proportionnel, à hauteur de 120 000 \$.

**M. Maxime Blanchette-Joncas:** En ce qui concerne cette aide de 120 000 \$...

[Traduction]

**Le président:** Merci, monsieur Blanchette-Joncas. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Johns, qui dispose d'un maximum de six minutes.

**M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Lanteigne, vous venez de soulever un point que j'allais justement aborder: les droits de permis.

Pouvez-vous nous parler de l'importance de cet aspect? Le gouvernement a décidé d'opter plutôt pour la Prestation aux pêcheurs et la Subvention aux pêcheurs. Je sais que, sur la côte Ouest, cette question revêtait une grande importance pour les pêcheurs.

Pouvez-vous nous dire à quel point cela est important? Nous savons que la saison s'annonce très difficile pour les pêcheurs.

[Français]

**M. Jean Lanteigne:** Comme je viens de l'expliquer, c'est une dépense très importante. Dans le cas du crabe des neiges, le tarif est de 132,50 \$ la tonne, dans celui de la crevette, 66,50 \$. Il faut aussi tenir compte de l'ajout de 2 % cette année.

Étant donné qu'il n'y avait pas de sortie de fonds de la part du gouvernement fédéral, nous trouvions que c'était une façon très adéquate de donner un coup de main aux pêcheurs sans que le gouvernement fédéral ait à mettre la main à la bourse.

Dans ce cas-ci, il s'agit tout simplement de supprimer cette dépense, ce qui les aiderait vraiment. Comme vous le savez, un pêcheur doit produire un revenu brut de 40 000 \$, 45 000 \$ ou même 50 000 \$ pour être capable d'acquitter cette facture de 25 000 \$.

À notre avis, cette mesure de soutien était vraiment facile à mettre en place. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi le ministère des Pêches et des Océans refuse de procéder de cette manière et qu'il soit plutôt allé de l'avant avec une subvention de 10 000 \$. De plus, les pêcheurs de crevette et de crabe y sont complètement inadmissibles, étant donné qu'ils ont déjà fait des demandes pour la subvention de 40 000 \$.

[Traduction]

**M. Gord Johns:** Merci.

Monsieur Lansbergen, j'aimerais savoir ce que vous en pensez également. Vous pourriez peut-être dire quelques mots sur la Prestation aux pêcheurs et la Subvention aux pêcheurs. Les membres de votre association en sont-ils satisfaits? Qu'avez-vous entendu de la part du ministère en ce qui concerne la réaction à ces programmes? Avez-vous une idée du nombre de pêcheurs de votre association qui présenteront une demande dans le cadre de l'un ou l'autre des deux programmes?

• (1455)

**M. Paul Lansbergen:** La plupart de nos membres n'ont droit ni à la Subvention aux pêcheurs ni à la Prestation aux pêcheurs, mais une poignée d'entre eux — de petits exploitants — pourraient en bénéficier. L'un des problèmes que nous avons signalés au gouvernement, et qui est pris en compte dans la Subvention aux pêcheurs, c'est que, dans le cas des pêcheurs à la part dont la rémunération varie en fonction du pourcentage des prises, leur salaire n'était pas inscrit au bon endroit sur le feuillet T4. Ils sont maintenant admissibles à ce programme, tout comme leurs employeurs, mais comme je l'ai dit, cela n'aide pas vraiment les grands exploitants qui sont membres de notre organisme.

En ce qui concerne l'allègement des droits...

**M. Gord Johns:** Excusez-moi, mais pourriez-vous nous parler un peu de la teneur de vos discussions avec le ministère en réponse aux préoccupations concernant ceux qui passent entre les mailles du filet?

**M. Paul Lansbergen:** À l'instar de tous les autres intervenants du secteur, y compris de nombreux groupes de pêcheurs, nous avons signalé que des gens passaient entre les mailles du filet dans le cadre des mesures offertes à l'échelle de l'économie, comme le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et tout le reste. Nous avons dit que les pêcheurs à la part ne pouvaient pas s'en prévaloir et que, par conséquent, leurs employeurs seraient considérés inadmissibles au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. La Subvention aux pêcheurs et la Prestation aux pêcheurs ont donc été conçues pour régler les problèmes techniques d'inadmissibilité qui...

**M. Gord Johns:** Pouvez-vous également nous parler de l'importance des liquidités, c'est-à-dire des flux de trésorerie, en ce qui concerne les 40 000 \$? M. Lanteigne nous a dit que c'est loin d'être suffisant. Pouvez-vous nous expliquer à quel point il est important que le gouvernement augmente ce financement?

**M. Paul Lansbergen:** Je crois que si le gouvernement augmente ce... Je le répète, nos membres exploitent de grandes entreprises; ils ne sont donc pas admissibles. Leur masse salariale est supérieure à 1,5 million de dollars, mais M. Lanteigne a mentionné l'allègement des droits. Alors que la pandémie se poursuit, si l'interruption du marché dure plus longtemps que prévu, je crois que tous les intervenants du secteur se réjouiront d'un allègement des droits, notamment en ce qui a trait à l'accès. Nos membres paient des millions de

dollars pour les droits d'accès. Il est donc peut-être temps de revoir cette décision.

**M. Gord Johns:** Merci.

Monsieur Lanteigne, vous parliez de la recherche en Islande, qui représente un excellent modèle. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet également?

Par ailleurs, estimez-vous que le plan canadien d'achat d'aliments s'avère utile pour vos membres, compte tenu de la façon dont le gouvernement a conçu et mis en œuvre ce programme?

[Français]

**M. Jean Lanteigne:** Cette mesure ne s'applique évidemment qu'en dernier recours, lorsque les stocks ne s'écoulent pas. J'espère que nous trouverons des solutions pour écouler nos produits avant d'en arriver là.

Au moins, comme M. Trudeau le disait, au lieu de jeter de la nourriture et de la perdre, le gouvernement canadien peut l'acheter et la distribuer à des gens qui en ont besoin. C'est un peu terrible d'en être rendu là, et cela démontre à quel point notre situation actuelle est faible parce que nous n'avons pas fait suffisamment d'efforts pour développer d'autres types de produits. Nous sommes vraiment cantonnés dans ce que nous avons toujours fait et je dirais que nous sommes victimes de notre succès jusqu'à un certain point. Nous avons trop longtemps dormi au gaz et c'est dommage.

Nous nous réveillons aujourd'hui et le réveil est brutal. Dans un sens, je pense qu'il était très prévisible, parce que nous avons procédé de la même façon pendant trop longtemps, sans jamais nous demander s'il y avait d'autres manières de faire les choses.

[Traduction]

**Le président:** Merci, monsieur Johns. Vous avez largement dépassé votre temps.

**M. Gord Johns:** D'accord.

**Le président:** Je tiens à remercier, bien sûr, nos invités d'aujourd'hui, MM. Lanteigne et Lansbergen, de s'être joints à nous dans le cadre de notre étude sur les effets de la COVID-19 sur l'industrie de la pêche et les gens qui y participent.

Nous allons suspendre brièvement la séance, le temps de permettre à nos deux invités de se débrancher du réseau et de nous assurer que les autres témoins sont prêts.

Je précise que M. Duane Boudreau, président de la Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Association, se joindra à nous au cours de la deuxième heure.

• (1500)

(Pause)

• (1500)

**Le président:** Nous reprenons.

Encore une fois, pour la gouverne des témoins qui participent à une réunion virtuelle d'un comité de la Chambre des communes pour la première fois, je dois vous rappeler quelques règles à suivre.

L'interprétation offerte pendant la vidéoconférence sera essentiellement la même que lors d'une réunion normale. Au bas de l'écran, vous avez le choix entre le parquet, l'anglais ou le français. Si vous avez l'intention de passer d'une langue à l'autre lorsque vous parlez, vous devrez choisir le canal d'interprétation qui correspond à la langue dans laquelle vous vous exprimez. Tâchez de faire une courte pause au moment de changer de langue.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Lorsque vous êtes prêts à intervenir, il faut cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Lorsque vous ne parlez pas, assurez-vous que votre micro est désactivé pour éviter les problèmes de brouillage.

L'utilisation d'un casque d'écoute est vivement recommandée.

Enfin, lorsque vous prenez la parole, veuillez parler lentement et clairement.

En cas de difficultés techniques — par exemple, avec l'interprétation ou le son —, veuillez en aviser immédiatement la présidence, et l'équipe technique s'efforcera de rétablir la situation. Veuillez noter qu'il nous faudra peut-être suspendre la séance pendant ce temps, car nous devons nous assurer que tous les membres du Comité peuvent participer pleinement à la réunion.

Avant de commencer, est-ce que chacun peut cliquer sur le coin supérieur droit de son écran et s'assurer d'afficher la galerie? Cette option d'affichage vous permet de voir tous les participants dans une grille. Ainsi, tous ceux qui participent à la vidéo peuvent se voir les uns les autres.

Pour cette partie de la réunion, nous accueillons Melanie Sonnenberg, présidente de la Fédération des pêcheurs indépendants du Canada. Nous recevons également Duane Boudreau, président de la Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Association. Enfin, nous accueillons le chef Terrance Paul, directeur général de la Member-tou Development Corporation.

Chers témoins, je vous remercie d'être des nôtres.

Nous allons maintenant entendre Melanie Sonnenberg, qui dispose d'un maximum de six minutes pour faire sa déclaration liminaire. À vous la parole.

• (1505)

**Mme Melanie Sonnenberg (présidente, Fédération des pêcheurs indépendants du Canada):** Bonjour à tous.

Merci, monsieur le président, et merci au Comité d'avoir invité la fédération à comparaître aujourd'hui.

La Fédération des pêcheurs indépendants du Canada représente, à l'échelle nationale, plus de 12 000 pêcheurs indépendants qui assurent la plupart des débarquements de produits de la mer du Canada. Ensemble, nous employons environ 30 000 membres d'équipage.

Nous sommes à l'origine de presque toute la production canadienne de homards, de crabes, de saumons sauvages, de crevettes et de poissons de fond. Nos débarquements de produits de la mer placent le Canada parmi les plus importants pays de pêche au monde et font de nous le principal employeur du secteur privé dans la plupart des collectivités côtières du Canada.

Le secteur canadien des pêches a été particulièrement touché par la COVID-19 en janvier, et ce, avant les autres secteurs. En raison

de sa nature saisonnière, le secteur a subi les graves contrecoups de la pandémie, si bien que les décisions cruciales étaient axées sur la capacité des pêcheurs de survivre aux conditions actuelles du marché et à la crise financière qui a frappé le secteur. Les pêcheurs canadiens traversent une période très difficile, et nous espérons que, grâce à notre témoignage d'aujourd'hui, nous pourrions mettre en évidence certains des enjeux et des lacunes qui découlent de la situation liée à la COVID-19.

La fédération a suivi de près les divers programmes de soutien d'urgence annoncés par le gouvernement du Canada en réponse à la crise économique engendrée par la COVID-19. Parmi les programmes qui revêtent un intérêt particulier pour nos membres, mentionnons le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, le Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer, le Financement agricole Canada, la Prestation canadienne d'urgence, la Subvention salariale d'urgence du Canada et, tout récemment, la Prestation aux pêcheurs.

Malheureusement, en raison de la nature de notre industrie, sans compter les diverses restrictions et limites qui s'appliquent aux programmes, il est difficile, voire impossible, pour certains pêcheurs d'avoir accès aux programmes, dans leur forme actuelle. Il faut apporter d'autres modifications pour aider les pêcheurs, mais il y en a presque certainement d'autres qui passeront entre les mailles du filet si nous ne prenons pas des mesures proactives pour éviter que les pêcheurs indépendants d'un bout à l'autre du pays subissent des pertes dévastatrices.

Compte tenu de la situation unique de notre secteur et de notre capacité de fournir une source alimentaire sûre aux Canadiens, nous tenons à souligner les préoccupations suivantes qui touchent les pêcheurs. Le plan d'aide aux pêcheurs, annoncé le 14 mai dernier, a été très bien accueilli. Toutefois, les pêcheurs ont maintenant besoin de détails, et ce, de toute urgence, notamment sur les conditions d'admissibilité et la date à laquelle les fonds seront versés.

Nous reconnaissons qu'il y a énormément de travail à faire pour mettre le programme en marche, mais les gens de l'industrie qui ne sont pas admissibles à d'autres programmes ont un besoin urgent d'aide financière. Ainsi, le nouveau propriétaire-exploitant qui vient de lancer une entreprise dans le secteur des pêches et qui n'a pas d'antécédents financiers demeure exclu de la plupart des programmes. Il faut consacrer des ressources à cette question importante, et nous devons travailler ensemble pour trouver des solutions destinées à ce segment de l'industrie.

La fédération a été créée il y a plus de huit ans afin de protéger les pêcheurs indépendants partout au Canada. Leur situation a été prise en compte dans le cadre du projet de loi C-68, qui a été adopté en juin dernier par le Parlement. Le projet de loi signalait la nécessité de protéger et de promouvoir ce segment important de notre industrie. Cependant, de grandes sociétés, tant au pays qu'à l'étranger, profitent de la crise financière pour acquérir nos entreprises. Ces acquisitions se font parfois au moyen d'ententes de contrôle, c'est-à-dire des ententes secrètes qui donnent accès à nos ressources publiques d'une manière qui n'a jamais été voulue et qui n'est pas conforme aux règlements et à la politique du ministère des Pêches et des Océans. Surtout dans le contexte de la COVID-19, nous ne pouvons pas permettre l'érosion de cette politique. La propriété canadienne dans le secteur des pêches est importante, et l'érosion à laquelle nous assistons en ce moment finira par affaiblir notre sécurité alimentaire nationale.

À l'heure actuelle, un ensemble de règlements attendent de passer de la Partie I à la Partie II de la *Gazette du Canada*. Il est impératif que leur adoption soit menée à bien, car ces règlements accordent au ministère plus de pouvoirs pour appliquer la mesure législative sur les propriétaires-exploitants dont je viens de parler. Il s'agit d'une question urgente qui est directement liée à la pandémie, compte tenu de la vulnérabilité financière de l'industrie. Nous ne devons pas rester les bras croisés et laisser les propriétaires-exploitants s'affaiblir davantage face à la pandémie.

Il faut explorer des solutions innovatrices axées sur le marché afin de soutenir l'industrie, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. La Colombie-Britannique se trouve dans une situation unique, puisque son secteur des pêches est intégré verticalement, à la manière d'une société commerciale. Comme on peut le lire dans le rapport que votre comité a publié l'an dernier sur les retombées des pêches de la côte Ouest, il est crucial de protéger les pêcheurs indépendants de la Colombie-Britannique. La COVID-19 est venue aggraver la situation; en effet, la saison dernière, les prix de location ont tenu en otage de nombreux pêcheurs. Le déclin des collectivités côtières se poursuivra si aucune mesure n'est prise pour donner suite aux recommandations du rapport.

Comme en témoigne l'annulation de plusieurs relevés de pêche, la COVID-19 empêche directement la collecte des renseignements scientifiques nécessaires à la gestion durable de nos pêches. Les pêcheurs indépendants sont prêts à travailler avec les scientifiques du ministère pour s'assurer que les données et les renseignements essentiels sont recueillis. Il faut des ressources supplémentaires pour appuyer ce travail important et nécessaire. Pour l'instant, les travaux scientifiques ne sont pas jugés essentiels, mais ils soutiennent un secteur qui l'est. C'est pourquoi nous devons faire en sorte que les travaux scientifiques à l'appui du secteur des pêches soient également reconnus comme des services essentiels. Voilà qui nous garantirait une gestion responsable et un accès continu au secteur, grâce à des avis scientifiques solides.

● (1510)

Il est important de souligner à quel point il est urgent de remédier à ces problèmes et à ces lacunes au nom de notre industrie. La nature saisonnière de nos pêches rend extrêmement difficile la reconstitution des stocks pendant le reste de l'année. Sans un soutien vigoureux et complet, la subsistance future de nombreux pêcheurs indépendants et, par conséquent, l'économie de nombreuses collectivités côtières du Canada sont mises en doute.

Cette pandémie a démontré qu'il est plus important que jamais de soutenir les chaînes d'approvisionnement alimentaire nationales et internationales, et cela comprend les produits de la mer. Nous sommes disposés à aider vos fonctionnaires à faire en sorte que les pêcheurs ne soient pas laissés pour compte. Veuillez accepter le soutien continu et le dialogue permanent que nous vous offrons pour protéger le bien-être économique de nos dynamiques collectivités côtières.

Nous vous remercions du temps et de l'attention que vous accordez à cette question. En travaillant ensemble, nous pouvons faire en sorte que nos pêcheries de l'Atlantique et du Pacifique demeurent une industrie renouvelable viable et qu'elles appuient la relance de l'économie canadienne.

En conclusion, j'aimerais remercier encore une fois les membres du Comité de nous avoir invités ici aujourd'hui et d'avoir réuni ce groupe d'experts pour discuter des défis auxquels l'industrie doit

faire face dans le cadre de cette pandémie. Nous sommes convaincus que le travail en collaboration que nous faisons assurera que notre industrie, une industrie vitale, ne sera pas laissée en plan. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Merci.

**Le président:** Merci, madame Sonnenberg.

Nous passons maintenant à M. Duane Boudreau, qui est le président de la Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Association.

Lorsque vous serez prêt, monsieur, allez-y pour six minutes ou moins.

**M. Duane Boudreau (président, Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Association):** Je vous remercie.

Je ne répéterai pas les propos de Mme Sonnenberg.

Comme cela vient d'être dit, je suis le président de la Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Association, qui représente environ 100 des 620 pêcheurs de la région du golfe de la Nouvelle-Écosse. Je suis également le vice-président du conseil de planification de la flotte, qui représente l'ensemble du golfe de la Nouvelle-Écosse.

En avril dernier, j'ai participé au processus de conception de la demande d'aide financière adressée par les pêcheurs de la région du golfe de la Nouvelle-Écosse au gouvernement. Parallèlement à cela, nous avons participé à de nombreuses réunions avec le ministère des Pêches et des Océans, avec Serge Doucet et avec la direction de la région du golfe. À chacune de ces réunions, on nous a demandé ce que nous voulions et comment nous envisagions la saison à venir, et à chacune de ces réunions, nous avons dit que nous ciblions deux choses. D'abord, un montage financier apte à protéger nos entreprises, dont certaines s'étendent désormais sur plusieurs générations, voire sur trois ou quatre générations. La deuxième chose que nous voulions était d'avoir la possibilité de commencer notre saison à temps.

Lorsque la décision a été rendue par le MPO, on nous a dit que dans le golfe, nous avions pour une quelconque raison besoin de deux semaines supplémentaires pour nous préparer à la pandémie de la COVID. Assez curieusement, nous avons appris que ces deux semaines supplémentaires ne s'appliquaient qu'au golfe de la Nouvelle-Écosse. Sur le plan sanitaire, je n'ai personnellement constaté que très peu de changements dans l'industrie de la pêche. Je n'ai personnellement entendu parler d'aucun cas de pêcheur de homard de ma région qui aurait contracté le virus. Les effets les plus importants que la COVID-19 a pu avoir sur l'industrie locale sont évidemment la perte de ces 2 semaines et de 25 à 40 % de nos revenus, ainsi que l'augmentation de la volatilité du marché et la réduction générale des prix.

Dans l'industrie du homard du golfe, le prix suit généralement un calendrier assez prévisible. À la mi-avril, la zone 31B s'ouvre et le prix baisse de 2 \$. À la fin du mois d'avril, le reste de la zone 31, c'est-à-dire toute la côte Est, s'ouvre en même temps que le golfe, et le prix baisse de 1 \$ supplémentaire. Les prix subissent une nouvelle baisse lorsqu'arrive la fête des Mères. Puis, à la fin du mois de mai, la rive sud met un terme à sa saison, et les prix baissent de nouveau. Je suis dans ce secteur depuis plus de 50 ans, et ce cycle des prix se répète année après année. En perdant les deux premières semaines de notre saison, nous avons déjà accusé les deux premières baisses avant même de commencer.

Une réalité qui rend les choses plus difficiles dans le golfe, c'est que nos principales sources de revenus se résument essentiellement à la saison du homard et à la saison du crabe des neiges. Les pêcheurs de la côte Sud, de la côte Est, ainsi que ceux du Québec et de Terre-Neuve ont de multiples autres pêches sur lesquelles ils peuvent se rabattre pour compléter leurs revenus, alors que dans notre région, la plupart des autres pêches sont essentiellement récréatives. Le fait de priver les pêcheurs de notre région de 40 % de leurs revenus et l'absence, encore à ce jour, d'un programme d'aide économique viable ont poussé beaucoup de pêcheurs au bord de la faillite. Nous n'avons toujours pas vu de programme qui permette d'éviter cela. Pour une majorité de pêcheurs, une ligne de crédit de 40 000 \$ ne rime pas à grand-chose. Prenez mon cas. Mes seuls paiements à la banque s'élèvent à 75 000 \$. C'est donc dire que 40 000 \$ ne changent pas grand-chose.

L'autre chose qui me préoccupe, c'est que c'est la première fois dans l'histoire que le ministère prend la décision de retarder une saison pour des raisons économiques. Le mandat du ministère est la conservation et la protection, et c'est ainsi qu'il doit rester.

• (1515)

Il est très difficile de réfuter le résultat des mesures de conservation et de protection. Avec une décision comme celle-là, il est très difficile de prouver à qui cela profite économiquement quand la majorité de nos homards sont expédiés vivants et que les régions de l'arrière-cour du ministre et de la côte Est ont été autorisées à pêcher alors que nous devons rester au quai.

C'était là l'essentiel de mes observations. Je vous remercie de m'avoir permis de prendre la parole ici aujourd'hui.

**Le président:** Merci, monsieur Boudreau.

Nous allons maintenant entendre la déclaration liminaire du chef Paul. Chef Paul, vous disposez de six minutes ou moins.

• (1520)

**Chef Terrance Paul (directeur général, Membertou Development Corporation):** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés membres du Comité des pêches et des Océans et, bien sûr, membres du personnel, je vous remercie.

*Kwe.* Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui de l'incidence de la COVID-19 sur notre communauté.

Je vous parle depuis ma communauté de Membertou, dont je suis le chef élu depuis 36 ans. Je suis également responsable du dossier des pêches au sein de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Depuis que je dirige notre communauté de Membertou, nous avons dû mener maints combats pour faire respecter nos droits, certes, mais j'ai également eu l'occasion de souscrire à de nouvelles perspectives en matière de pêcheries. Je suis particulièrement fier de la façon dont les pêches se sont organisées et développées pour Membertou sous la direction de notre communauté.

En mars, face à la menace soudaine de la fermeture forcée de plusieurs de nos installations en raison de la COVID-19, nous nous sommes attelés à la création de plans d'opération d'urgence et d'un budget de crise.

L'année dernière, les revenus de la Membertou Development Corporation, dont je suis le directeur général, se sont élevés à 67 millions de dollars. Les pêches comptent pour 3 millions de dollars de ce montant. Avec les activités que nous nous attendions à

perdre, nous avions initialement prévu un recul de 13 à 14 millions de dollars aux termes de notre budget de crise COVID-19.

En raison des prix bas et de la réduction des prises imposées par nos acheteurs ainsi que des limites quotidiennes imposées par les acheteurs sur nos homards, nous prévoyons une perte globale de 900 000 à 1 million de dollars au chapitre des pêches. Comme cela a été dit, le prix des crevettes est très bas et les pertes de revenus anticipées à cet égard devraient être de 60 % en raison du recul des marchés.

Étant donné l'ampleur de ce qui s'est passé au cours des trois derniers mois dans notre pays et dans le monde entier, nous avons été infiniment heureux de voir nos pêcheurs reprendre la mer cette saison.

Lorsque nous avons mis nos bateaux à l'eau, nous savions que nos résultats n'allaient pas être à la hauteur, mais nous savions aussi que pour la viabilité de notre communauté et de nos pêcheurs, il nous fallait pêcher. Notre saison est toujours en cours et nos quotas sont atteints. Nous perdons cependant un tiers de nos profits annuels en raison des bas prix en vigueur et du début tardif de la saison, comme cela a déjà été dit.

Ici, au Cap-Breton, à Onamagi, le crabe se vend 3,50 \$ la livre alors que l'année dernière, son prix était de 5,75 à 6 \$. Nos homards se vendent à 4,35 \$ la livre au lieu des 6 \$ et plus habituels. Ces chiffres ont fluctué et continuent de fluctuer.

Outre les répercussions financières de la COVID-19, les répercussions sociales ont également été nombreuses. Nos communautés ayant été jugées plus à risque de contracter le virus, nous avons pris des mesures rigoureuses pour protéger les nôtres, et en particulier nos aînés. Beaucoup de nos pêcheurs ont dû prendre des décisions difficiles pour savoir s'ils allaient prendre la large cette saison et risquer de ramener le virus à la maison. Sauf qu'en n'y allant pas, ils risquaient de ne pas être en mesure de faire vivre leur famille.

Nous avons fait de notre mieux pour protéger nos pêcheurs et nous leur avons fourni des équipements de protection personnelle comme des désinfectants, des thermomètres frontaux, des gants et d'autres équipements de sécurité. Nous avons dû déboursier plus de 5 000 \$ pour commencer la saison.

Notre département de la pêche emploie 50 personnes. Nous avons quatre équipages pour le crabe composés de six personnes chacun et six équipages pour le homard qui comptent quatre pêcheurs chacun. Ce sont des emplois bien rémunérés pour notre communauté, et la majorité de nos pêcheurs sont fort heureux d'avoir eu l'occasion de travailler pendant cette pandémie.

Tout au long de la pandémie, nous avons été en contact avec nos représentants politiques à tous les échelons. Nous nous sommes concertés afin de prendre la mesure des importantes pertes financières qui nous attendent pour la saison de cette année, c'est-à-dire près de 1 million de dollars rien que pour la pêche.

• (1525)

Notre communauté de Membertou et les autres communautés mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont besoin du soutien de notre gouvernement pour atténuer la perte globale subie par nos communautés. Les revenus générés au sein de nos communautés soutiennent d'autres aspects de notre société, notamment l'éducation, les ressources sociales et la santé.

En étant ici avec vous aujourd'hui, je comprends que vous cherchiez à compiler ces informations, et j'espère que nous pourrions très bientôt nous réunir à nouveau pour parler des possibilités de soutenir notre pêche dans le contexte de cette grande tragédie.

*Wela'liog.* Merci.

**Le président:** Merci, chef Paul.

Nous allons maintenant passer aux séries de questions.

Nous allons commencer par le Parti conservateur, avec M. Bragdon, pour six minutes ou moins, je vous prie.

**M. Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci à nos invités spéciaux. Nous apprécions le fait que vous ayez pris le temps de venir devant le Comité pour parler de certaines préoccupations très légitimes qui touchent l'industrie en ce moment.

J'ai quelques questions sur les solutions mises de l'avant pour les marchés d'exportation. J'aimerais aussi savoir si vous avez été consultés sur la façon dont nous entendons possiblement pénétrer ces nouveaux marchés au fur et à mesure que les populations et les nations commencent à sortir de la pandémie. Avez-vous été consultés sur certains de ces aspects ainsi que sur les possibilités qui s'offrent sur le plan national?

Pour commencer, depuis la fin février, il est clair que la COVID-19 est en train de supprimer une grande partie des marchés d'exportation pour le poisson et les fruits de mer canadiens. Alors que d'autres pays, comme l'Australie et le Royaume-Uni, ont pris des mesures énergiques et opportunes pour permettre à leur secteur du poisson et des fruits de mer de renouer avec des marchés étrangers de grande valeur, au Canada, nous attendons toujours que le gouvernement agisse. Avez-vous connaissance d'initiatives mises de l'avant par le gouvernement pour rétablir l'accès aux marchés étrangers pour nos poissons et fruits de mer?

Je commencerai par Mme Sonnenberg.

**Mme Melanie Sonnenberg:** Merci de cette question.

Il est clair que la question du marketing en est une. Lorsque notre organisation a été mise en face de la COVID, nous avons fait une analyse à court, moyen et long terme de ce dont nous allions devoir nous occuper, en admettant que notre boule de cristal soit au sommet de sa forme.

L'une des choses dont nous avons parlé a été le marketing. Ce n'est pourtant pas notre champ de prédilection, soyons francs, mais nous l'avons systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Pour être honnête, nous comptons y consacrer plus de temps à mesure que nous avançons. Pour l'instant, nous avons davantage jeté notre dévolu sur le plan d'aide et les autres mesures de soutien financier, sur les choses qui ont été mises en place, mais le marketing est assurément un aspect sur lequel nous allons devoir passer pas mal de temps. Puisque nous sommes désormais dans cette situation depuis quelques mois, nous allons tenter d'établir où nous allons et comment nous allons gérer la diversité dans l'industrie et composer avec les différents marchés qui ont été si négativement touchés.

**M. Richard Bragdon:** Merci.

Je ne suis pas certain si d'autres intervenants souhaitent également aborder cette question, à savoir de préciser s'ils ont été consultés ou informés au sujet de l'existence d'un programme de sensibilisation concernant l'expansion des marchés d'exportation ou la reconnexion avec ces marchés.

**M. Duane Boudreau:** On ne nous a pas communiqué de renseignements à ce sujet. En général, en tant que pêcheurs, nous sommes tenus à l'écart lorsqu'il s'agit de la commercialisation. L'Île-du-Prince-Édouard intègre un peu plus les pêcheurs à la commercialisation directe, mais cela ne se fait pas beaucoup en Nouvelle-Écosse.

**M. Richard Bragdon:** Merci.

En ce qui concerne les solutions pour le marché national, nous préconisons depuis des mois que le gouvernement du Canada prenne l'initiative de promouvoir la demande de poisson et de fruits de mer canadiens chez nous, sur notre marché intérieur. Il y aurait aussi la possibilité de faire le pont entre nos produits de la mer et les Canadiens par l'intermédiaire d'institutions données, comme les marchés locaux et les banques alimentaires qui en ont besoin, etc.

Avez-vous connaissance d'une initiative gouvernementale visant à promouvoir le poisson et les fruits de mer canadiens sur nos marchés intérieurs?

• (1530)

**Mme Melanie Sonnenberg:** Je le suis, monsieur Bragdon.

Le Conseil canadien du homard en est un exemple. Il travaille depuis un certain temps à un programme axé sur le marché intérieur. Il a fait différentes choses par le truchement des médias sociaux et il commence à intensifier ses interventions. C'est une chose. Il y a nombre d'autres démarches que j'ai vu faire par certaines petites organisations à l'échelle locale pour tenter de mettre en valeur les produits de la mer de bonne qualité dont nous disposons.

Je pense que ces choses évolueront au fur et à mesure que nous avancerons dans cette discussion. Il reste que des initiatives sont en cours. Il faut juste un peu de temps pour se donner les moyens, pour savoir quoi viser et pour déterminer quelle quantité de produits de la mer nous pouvons convaincre nos concitoyens de consommer, alors que nous disposons d'un système de commercialisation très complexe à l'étranger. Nous devons modifier un peu les réglages et miser davantage sur la diversité, c'est-à-dire sur un mélange entre les marchés internationaux et le marché intérieur.

Je prévois plus d'activités à cet égard, mais il y a assurément déjà des choses en cours sur le terrain.

**M. Richard Bragdon:** Merci.

Je me demande, en ce qui a trait au marché intérieur et à l'expansion de celui-ci, si vous jugez qu'une réponse plus musclée est nécessaire et si le gouvernement pourrait faire davantage pour stimuler ce marché. Si oui, est-ce que vous tous ici avez des suggestions?

**Mme Melanie Sonnenberg:** Évidemment, la Fédération a soulevé cette question à maintes reprises, et nous allons continuer de le faire. Comme je l'ai dit les premiers jours, il y a eu environ huit séries de mesures à ce jour. Nous attendons du gouvernement des interventions plus ciblées dans ce dossier et plus d'aide. À l'avenir, vous entendrez davantage parler de nous sur cette question, mais pour l'heure, non, nous n'avons pas vraiment discuté de la façon de promouvoir nos fruits de mer à l'échelle nationale ni sur l'allure générale que pourraient avoir ces efforts.

**M. Richard Bragdon:** Merci.

La question est...

**Le président:** Merci, monsieur Bragdon.

La parole est maintenant à M. Battiste pendant un maximum de six minutes. Je vous en prie.

**M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.):** Merci, chef Paul, d'être avec nous.

Je sais que vous êtes fort occupé, et je peux affirmer avec assurance que Membertou est l'une des régions connaissant la croissance économique la plus rapide au cap Breton. Je vous remercie pour votre leadership dans la création d'un meilleur cap Breton.

Vous nous avez dit que la COVID-19 a eu une incidence majeure dans toutes les régions du Canada, et je vous remercie de nous donner un aperçu des difficultés que les communautés micmaques vivent. Compte tenu des pertes estimées en revenus autonomes des communautés micmaques, savez-vous si la pêche communale est admissible aux programmes annoncés par le gouvernement, comme la subvention salariale, ou à d'autres prestations pour les pêcheurs qui ont été annoncées?

**Chef Terrance Paul:** Merci pour votre commentaire.

Non, nous ne sommes pas admissibles. C'est l'un des problèmes. Le gouvernement a financé les pêcheurs, mais nous ne sommes pas reconnus comme des pêcheurs. Nous sommes des pêcheurs autochtones dont le permis est de vocation communautaire. Nous avons interrogé le gouvernement, mais nous n'avons pas obtenu de réponse à nombre de nos questions, dont celle-là. Si nous ne sommes pas admissibles aux programmes qui ont été annoncés, serait-il possible de faire quelque chose pour les pêcheurs autochtones?

**M. Jaime Battiste:** Pouvez-vous préciser certains des obstacles que les pêcheurs micmacs rencontrent pendant la pandémie de COVID-19? Pouvez-vous nous donner des exemples de certaines des difficultés que beaucoup de bandes micmaques et de leurs membres rencontrent quand ils tentent d'intégrer le secteur des pêches en raison des complications provoquées par la pandémie de COVID-19 et sa suite?

**Chef Terrance Paul:** Oui. Comme bien d'autres pêcheurs, nous accusons de grandes pertes de fonctionnement.

D'autres députés le savent peut-être, et vous êtes sûrement au courant, que nous avons des droits issus d'un traité en matière de pêche, qui ont été reconnus en 1999. Nous ne les exerçons toujours pas.

Je vais vous donner un exemple. On en a parlé aux nouvelles, donc je crois que tout le pays est au courant. Lorsque nous avons essayé de pêcher pour nous nourrir, ce que nous avons le droit de faire, notre bateau a été incendié. C'est une des choses avec lesquelles nous devons composer. Nous sommes en discussion avec le gouvernement par l'intermédiaire du ministère des Pêches et des Océans ou MPO depuis de nombreuses années, et il n'est toujours pas possible d'en venir à une entente. C'est un processus très lent. Les gouvernements changent, donc j'estime que l'ensemble de l'appareil gouvernemental doit prendre cette question au sérieux. Il y a un arrêt de la Cour suprême sur nos droits de pêche, et le MPO doit nous aider à les mettre en œuvre.

• (1535)

**M. Jaime Battiste:** J'aimerais maintenant m'adresser à la Fédération.

J'aimerais avoir une idée de la différence entre le marché intérieur et celui de l'exportation. Quel est le pourcentage réel de nos prises qui restent au Canada par rapport à ce qui est envoyé sur les marchés internationaux? Avez-vous une répartition en pourcentage?

**Mme Melanie Sonnenberg:** Je n'ai pas ces chiffres à portée de main, mais je peux tout à fait m'organiser pour que le Comité les obtienne.

Je crois que ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que nous avons une population d'environ 35 millions d'habitants au Canada et que les différents marchés intérieurs comprennent des millions et des millions de personnes. Il suffit de penser aux États-Unis ou à certains marchés asiatiques pour comprendre que nous parlons d'un nombre considérable de personnes. Du point de vue de notre marché intérieur, toutefois, c'est fort différent. C'est pour cette raison que j'affirme qu'un amalgame des marchés international et intérieur est vraiment ce que nous devons viser. Nous devons atteindre cet équilibre.

Je peux tout à fait vous fournir des renseignements et veiller à ce qu'ils soient remis à la greffière.

**M. Jaime Battiste:** D'accord.

J'ai maintenant une question pour tous les témoins.

Est-ce qu'une plus grande capacité et davantage d'espace d'entreposage... Je sais que, pour le homard et le crabe des neiges, cela s'avère assez difficile. Est-ce que l'augmentation de la capacité et de l'espace d'entreposage par le gouvernement serait très utile pendant la pandémie de COVID-19?

**M. Duane Boudreau:** Tout à fait. L'entreposage à long terme du homard, plus particulièrement, est quelque chose qui est grandement nécessaire dans ce secteur, surtout dans le Nord-Est de la Nouvelle-Écosse.

Le homard que nous pêchons tôt au printemps se conserve très bien dans les dépôts d'entreposage à long terme, soit pour une durée qui peut aller de six à huit mois. Nous avons le plus petit nombre de dépôts du genre dans les Maritimes.

**M. Jaime Battiste:** Merci.

Monsieur le président, je crois que mon temps est écoulé. C'étaient là d'excellents échanges.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur.

La parole est maintenant à Mme Gill pendant un maximum de six minutes. Je vous en prie.

[Français]

**Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ):** Je vous remercie, monsieur le président.

Tout d'abord, j'aimerais remercier l'ensemble des témoins qui sont présents aujourd'hui par Zoom. Je dois admettre que j'aurais préféré que tout le monde puisse être présent. Un des témoins ne peut pas être présent compte tenu de la forme que prend notre comité. J'espère que nous pourrions accepter tous les témoins les prochaines fois parce que c'est une question de démocratie.

Cela dit, j'aimerais parler de façon générale de la COVID-19. Vous conviendrez que l'industrie de la pêche est vraiment un secteur qui possède des particularités. Certaines vulnérabilités ont bien sûr été mises en lumière par la crise.

J'aimerais que les témoins me disent quelles sont les caractéristiques du secteur de l'industrie qui montrent le plus de fragilité en ce moment. J'aimerais aussi qu'ils me disent ce que nous aurions pu faire pour empêcher une crise comme celle-ci. Malheureusement, nous ne sommes pas protégés d'une crise subséquente, qui pourrait, par exemple, avoir lieu l'année prochaine.

Que faudrait-il faire de façon imminente pour solidifier le secteur? Ma question s'adresse à l'ensemble des témoins.

[Traduction]

**Mme Melanie Sonnenberg:** Je peux souligner plusieurs choses, madame Gill.

Ce qui est tout à fait essentiel en ce moment, c'est entre autres de mettre de l'argent dans les poches des pêcheurs. Vous avez entendu à plusieurs reprises cet après-midi que cette aide n'est pas fournie aussi rapidement qu'on le voudrait.

Il est vital que les gens aient accès à des fonds afin de maintenir leurs activités. Je ne peux pas insister assez là-dessus. C'est une lacune que j'ai mentionnée dans mon allocution, et je vais continuer de le faire. C'est là que le bât blesse, je crois. Avec le recul, nous aurons une idée beaucoup plus claire de ce qui serait préférable et de la façon dont nous avons réagi.

L'autre lacune très préoccupante a trait aux personnes qui sont nouvelles au sein de l'industrie et qui ont investi beaucoup pour démarrer leurs activités. Le risque de les voir glisser entre les mailles du filet en raison de leur incapacité à accéder à de l'aide financière, car ils n'ont pas les antécédents exigés quand ils tentent d'obtenir du crédit, est une préoccupation bien réelle. Les liquidités dont ils ont besoin ne sont peut-être pas là. C'est quelque chose que nous avons souligné.

Ce sont deux points vraiment importants que nous voulons garder au premier plan. Il faut continuer à les mettre en évidence.

• (1540)

**M. Duane Boudreau:** Je pourrais peut-être ajouter quelque chose.

Nos membres en particulier sont très âgés. La majorité de nos pêcheurs ont, je dirais, au moins 60 ans.

Avoir accès d'emblée à des ressources financières qui leur permettent de décider s'ils doivent ou non mettre leur santé ou leur entreprise à risque aurait été particulièrement utile.

[Français]

**Mme Marilène Gill:** J'aimerais poser des questions sur la recherche et le développement. D'ailleurs, plusieurs témoins nous en ont parlé précédemment.

Madame Sonnenberg, vous avez parlé de la promotion et de la diversification des marchés.

De quelle façon le gouvernement pourrait-il soutenir de façon plus structurante la recherche et le développement, ainsi que l'ouverture et la diversification des marchés dans le secteur de la pêche, peu importe l'endroit?

[Traduction]

**Mme Melanie Sonnenberg:** Actuellement, nous avons besoin d'une table de concertation et certes, dans une certaine mesure, je crois que des activités du genre ont cours. Mais, comme l'a fait remarquer mon collègue, M. Boudreau, en tant que pêcheurs, nous

sommes parfois légèrement en retrait de cette discussion. En raison de la pandémie de COVID-19, nous devons porter un regard très attentif et sérieux à la situation pour aider les pêcheurs à accéder aux marchés afin qu'ils demeurent solvables et soient en mesure de survivre.

À partir de maintenant, je crois que nous devons avoir une sorte de structure où nous ne faisons que cela. Nous avons différents forums en cours, dont vous avez entendu parler, où un large éventail de sujets sont abordés. Nous avons indéniablement besoin d'une table de concertation qui reçoit des experts et qui s'intéresse aux façons de diversifier le marché et de promouvoir nos produits. Par exemple, dans le cas du Programme d'achat des aliments excédentaires, comment s'appliquerait-il à nous?

Il s'agit là d'éléments auxquels nous devons consacrer du temps dès maintenant. Puisque nous émergeons de cette crise, le moment est plus propice. Je peux vous dire que, au départ, nous avons consacré la majorité de notre temps à établir de quelle façon nous pourrions acheminer l'aide financière à l'industrie. Nous continuons à y travailler, mais je crois que nous sommes arrivés à un point où nous pouvons aussi aborder un autre aspect.

[Français]

**Mme Marilène Gill:** Ma prochaine question concerne l'année qui vient.

Nous souhaitons trouver des mesures pour l'année en cours. Or il semble que le secteur de la pêche ressentira encore les répercussions de la crise l'an prochain.

Selon vous, y a-t-il d'autres besoins à long terme, autres que ceux auxquels répondent les présentes prestations et subventions du gouvernement pour les pêcheurs et les gens qui travaillent dans l'industrie?

[Traduction]

**Mme Melanie Sonnenberg:** Mes collègues, ici présents, sont probablement mieux placés que moi pour répondre à cette question, car ils sont assurément plus proches de l'industrie du point de vue du travail. Nous allons nous pencher là-dessus. Je crois que, dans certains secteurs, il va y avoir des endroits où davantage d'aide financière sera nécessaire. Nous allons devoir travailler là-dessus, et nous allons avoir besoin de l'aide du gouvernement.

**Chef Terrance Paul:** Je sais que la députée Gill a demandé ce que nous pourrions faire de plus pour être mieux préparés. Je crois que nous devrions tous être prêts à une deuxième vague. Elle va venir, c'est inévitable, et nous avons appris de ce que nous faisons actuellement d'un bout à l'autre du pays en suivant les lignes directrices afin d'aplatir la courbe de ce virus.

Dans notre cas, nous le faisons au nom des Autochtones, des Micmacs, à tout le moins en Nouvelle-Écosse. C'est la seule population tribale de la région. Quels sont les programmes qui sont à la disposition des pêcheurs? Nous n'avons même pas cela, donc je demande au Comité d'envisager l'inclusion des Autochtones aux programmes, pour que leur admissibilité soit la même que celle des autres. En fait, c'est tout ce que nous demandons. Nous sommes comme tous les autres pêcheurs et nos épreuves sont les mêmes. Nous avons tous besoin d'aide. Ne nous oubliez pas.

C'est un peu comme si... Je ne sais pas comment appeler cela. C'est une situation d'un genre différent. Permettez-moi de le tourner ainsi: il faut savoir que nous, les Micmacs de la Nouvelle-Écosse, nous pêchons dans les mêmes eaux, nous pêchons avec d'autres et nous avons des non-Autochtones qui travaillent avec nous et pour nous. En raison de notre structure, où nos activités de pêche sont exploitées par le conseil de bande plutôt que par des pêcheurs indépendants, nous ne sommes pas admissibles. C'est un gros problème. Les pêcheurs subissent des pertes aussi grandes que tous les autres. C'est ce que je demande, d'aider au moins les pêcheurs.

• (1545)

**Le président:** Merci, chef Paul. Merci, madame Gill.

La parole est maintenant à M. Johns pendant au maximum six minutes. Je vous en prie.

**M. Gord Johns:** Merci, monsieur le président.

Madame Sonnenberg, vous avez parlé des difficultés que vivent les pêcheurs parce que les fonds tardent à venir. Est-ce que la façon la plus rapide de remettre l'argent aux pêcheurs serait de renoncer aux droits de permis prévus dans la loi? Pourriez-vous parler de l'importance de cette demande substantielle?

**Mme Melanie Sonnenberg:** Bien sûr, monsieur Johns. Nous avons précisé dans l'une de nos premières soumissions que c'était une avenue à envisager. Nous comprenons qu'il a été décidé, à l'annonce de l'aide aux pêcheurs, que les 10 000 \$ serviraient en partie à régler ces droits. Je crois qu'il est important de se rappeler que, pour certains exploitants, cette somme ne suffit pas. Le moment du bilan va venir et, quand vous exploitez une entreprise, 10 000 \$, c'est très vite dépensé. Si vous dépensez cette somme pour vos activités...

Nous avons entendu le chef Paul parler de l'achat d'équipement de protection personnelle. Vous pouvez dépenser une somme considérable pour modifier vos activités, former votre équipage et effectuer ce genre de choses.

Nous aimerions revenir sur ce point et en discuter davantage. Je crois que c'est un point important. La reconnaissance de ces droits peut devenir nécessaire, compte tenu des circonstances actuelles. À n'en pas douter, il s'agit d'une lacune.

**M. Gord Johns:** En plus, nous avons parlé des nouveaux joueurs et des jeunes pêcheurs qui démarrent. De ce que je sais et de ce que j'ai entendu des pêcheurs et des organismes comme le vôtre, qui font un travail remarquable, ils ne sont admissibles à pour ainsi dire aucun des programmes offerts.

Est-ce quelque chose qui les touche d'emblée et leur donne la possibilité d'obtenir au moins un peu d'aide?

**Mme Melanie Sonnenberg:** C'est utile, c'est certain. Quand vous éliminez les droits des permis ou les coûts du contingent, qui peuvent être assez substantiels, il est évident que cela aide. C'est sûr. Oui, si c'est quelque chose que nous pourrions faire pour les nouveaux pêcheurs, les nouveaux propriétaires d'entreprise, je crois que ce serait un pas dans la bonne direction.

**M. Gord Johns:** Madame Sonnenberg, vous avez parlé de la propriété étrangère et du rapport intitulé *Les pêches sur la côte Ouest: Partager les risques et les retombées*. Pouvez-vous nous parler de l'incidence de la propriété étrangère des permis actuellement? Serait-il convenable que le gouvernement intervienne pendant une année comme celle-ci et veille à ce qu'il y ait un partage à parts égales? De ce que je comprends, il y a beaucoup de pêcheurs

qui ont accepté un prix en se fondant sur le marché de l'an dernier. Maintenant, ils n'ont même pas levé l'ancre qu'ils sont déjà pénalisés.

Pouvez-vous nous en parler?

**Mme Melanie Sonnenberg:** Cette discussion peut être abordée sous différents angles. D'abord, il faut que les ressources canadiennes soient entre les mains des Canadiens. C'est une grande préoccupation pour la Fédération. Il y a érosion du contrôle, puisque certaines sociétés d'État essaient d'acheter nos ressources. C'est un aspect sur lequel j'attirerais l'attention du Comité.

En ce qui a trait à la situation sur les eaux de la Colombie-Britannique, elle est tout à fait unique. Ce comité a fait d'excellentes recommandations pour renverser la tendance, vraiment, et emprunter une nouvelle direction. Ce doit être fait. Les communautés côtières de Colombie-Britannique et ailleurs au pays subissent le contrecoup de la mainmise des grandes sociétés. Nos communautés vivent du soutien qu'elles obtiennent de ces propriétaires d'entreprise, de ces propriétaires-exploitants, de ces pêcheurs indépendants ou peu importe le nom que vous leur donnez dans votre région. En Colombie-Britannique, on parle d'indépendant harvesters, c'est-à-dire de pêcheurs indépendants. Ces personnes ont besoin d'aide. Il doit y avoir de l'aide qui leur est spécialement attribuée, et rapidement. Nous n'avons pas le temps de tergiverser. Il faut se mettre au travail. Nous devons trouver des façons de les aider à stabiliser leurs activités et à aller de l'avant.

Financièrement, ils auront aussi besoin d'aide. Si nous pouvions seulement obtenir quelques détails sur les mesures d'aide pour les pêcheurs qui vont être annoncées, les gens auraient ainsi une idée de leur admissibilité. Ce pourrait être une question très importante. Comme je suis persuadée que vous l'avez entendu de certains de vos électeurs, l'incertitude est presque pire qu'un rejet quand on fait une demande à un programme.

Ce sont certains des éléments que nous aimerions obtenir dès maintenant.

• (1550)

**M. Gord Johns:** Merci pour votre réponse. C'est très important.

Chef Paul, vous avez parlé de certains des obstacles que rencontrent les pêcheurs autochtones en matière de développement des capacités et de financement. Pouvez-vous nous fournir un peu de détails? Je sais que, dans ma région, la société Nuu-chah-nulth Seafood LP fait des pressions pour qu'il y ait plus d'investissements dans le développement des capacités. Est-ce quelque chose dont vous pourriez nous parler par rapport à votre communauté et à son incidence sur ses membres?

**Chef Terrance Paul:** Oui, bien sûr. Beaucoup plus de gens veulent aller pêcher, mais ils n'ont pas accès aux ressources. Je le répète, nous aimerions travailler avec le gouvernement, et que les associations du secteur des pêches travaillent avec nous, pour que nous soyons plus nombreux à pouvoir pêcher. La décision a été rendue il y a plus de 20 ans, et nous en sommes toujours au point où... Comme je l'ai dit, c'est une pêche différente. Nous ne sommes pas vus comme des pêcheurs ordinaires. Les communautés autochtones détiennent des permis de pêche communautaires. Tout cela ne mène à rien, et c'est une question majeure pour nous. Nous sommes toujours en pourparlers, mais il semble que nous tournions en rond.

**M. Gord Johns:** Merci.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

**Le président:** Vous avez le temps de poser une question très brève, monsieur Johns.

**M. Gord Johns:** Monsieur Boudreau, pourriez-vous nous parler de l'importance de renoncer aux droits de permis pour vos membres sur la côte Est?

**M. Duane Boudreau:** Pour la majorité de nos membres, la renonciation aux droits de permis serait la bienvenue, mais ce serait une goutte d'eau dans la mer. La majorité de nos gars paie probablement moins de 500 \$. Cela ne paie pas vos dépenses pour une journée de pêche.

**M. Gord Johns:** Donc, ils ont besoin de liquidités et de financement aussi.

**M. Duane Boudreau:** Oui. Pour la majorité de nos gars, c'est d'une garantie des paiements pour leur entreprise dont ils ont désespérément besoin. En évitant qu'un paiement de 45 000 \$ à 75 000 \$ dû en juin ou en décembre leur pende au-dessus de la tête, on les soulagerait d'une énorme pression.

**M. Gord Johns:** Merci, monsieur le président. Je l'apprécie.

**Le président:** Merci, monsieur Johns.

Avant de conclure, je souhaite remercier très sincèrement Mme Sonnenberg, le chef Terrance Paul et M. Boudreau pour leur présence aujourd'hui.

J'aimerais insister sur le fait que, pour tous les témoins qui ont pris part aux travaux du Comité, la capacité de donner un bon témoignage dépend vraiment de la connexion Internet et de sa fiabilité. Malheureusement, il peut arriver quelque chose qui est hors de notre contrôle et de celui des témoins.

Je remercie tous les membres du Comité présents aujourd'hui pour leur participation.

Merci à la greffière et à tous les membres du personnel.

Au plaisir de revoir tous les membres du Comité demain après-midi.

• (1555)

**M. Mel Arnold:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je constate qu'il reste environ cinq minutes. Est-il possible d'avoir un tour très rapide de questions de 30 secondes par parti pour le temps qu'il semble nous rester?

**Le président:** Si nous procédons avec des questions de 30 secondes, nous ne pouvons obtenir que des réponses de 30 secondes, car nous devons avoir terminé d'ici 17 h 30, mon heure. Il y a un autre comité qui attend et est prêt à commencer.

Si vous voulez commencer par une question de 30 secondes, je vais vous chronométrer à la seconde près.

**M. Mel Arnold:** Merci, monsieur le président. Je pourrais même arriver à faire encore plus court.

Je m'adresse à tous les témoins. Nous avons vu d'autres pays offrir un soutien immédiat. L'Australie a assuré l'accès et le transport à son marché du poisson, à ses marchés de grande valeur, pour que les produits atteignent le marché et pour garder le secteur des pêches actif. Aurait-il été utile que le Canada fasse la même chose, que le gouvernement agisse de la même façon pour assurer l'accès des produits au marché? Verserions-nous moins de paiements d'aide si nous avions agi de la sorte?

**Le président:** Est-ce que quelqu'un veut répondre à la question de M. Arnold?

**Chef Terrance Paul:** Oui, bien sûr que ce serait utile, sans aucun doute. Je serais tout à fait en faveur de cela.

Oui, cette aide serait certainement la bienvenue. Comme je l'ai dit, notre cas est différent et nous ne sommes pas admissibles à l'aide offerte. On semble nous juger inadmissibles en raison de qui nous sommes. On ne tient pas compte de nous. Je sais que, quand on décide d'accorder du financement à cette industrie, à l'industrie des pêches, par exemple, que nous ne sommes pas admissibles comme tous les autres, peu importe le programme proposé.

**Le président:** Merci, chef Paul.

Monsieur Morrissey, vous avez 30 secondes. Allez-y.

**M. Robert Morrissey:** Merci, monsieur le président.

Je souhaite poser une question à Mme Sonnenberg, que je connais depuis longtemps.

Vous avez fait référence à la nécessité de soutenir les sciences au MPO et au fait que vous voyez les sciences comme la voie à privilégier si cela devait se reproduire. Pourriez-vous faire un bref commentaire sur l'engagement du gouvernement dans le domaine des sciences ces dernières années pour développer la capacité scientifique au MPO?

**Mme Melanie Sonnenberg:** Absolument. Nous avons vu une augmentation de l'intérêt et du soutien envers les sciences.

Pour ce qui est de la COVID-19, je crois que ce que le Comité doit vraiment comprendre, et je vais tenter d'être brève, c'est que nos plans de gestion des pêches dépendent de données scientifiques probantes. Nous prenons des décisions fondées sur des données scientifiques probantes. Quand nous perdons la capacité d'aller recueillir des données critiques qui sont ensuite intégrées à nos plans de gestion des pêches, c'est catastrophique, et il en résultera des difficultés économiques. Je ne saurais trop insister sur l'importance des sciences auprès du Comité, car elles sont aussi vitales que l'industrie qu'elles soutiennent.

**Le président:** Merci.

Madame Gill, vous avez un maximum de 30 secondes. Allez-y.

[Français]

**Mme Marilène Gill:** J'aurais aimé parler d'un tout autre sujet, soit celui des phoques. On parle de recherche et de développement ainsi que de diversification des marchés.

Est-ce que cette avenue — la chasse au phoque — pourrait être intéressante pour le secteur?

[Traduction]

**M. Duane Boudreau:** C'est certes un marché inexploité. Il est rare que les pêcheurs arrivent à s'entendre sur quelque chose, mais ils seraient absolument prêts à participer à la chasse au phoque.

**Le président:** Merci.

Monsieur Johns, soyez très bref, je vous prie.

**M. Gord Johns:** Ma question s'adresse à Mme Sonnenberg et porte sur le Programme d'achat des aliments excédentaires du Canada.

Pouvez-vous me dire ce qui doit figurer dans ce programme pour aider les pêcheurs? Nous savons que, aux États-Unis, et j'inclus l'Alaska, ils ont très bien soutenu leurs pêcheurs quand les prix étaient bas. Pouvez-vous nous parler de ce que le gouvernement fait de bien et de ce qui devrait être fait?

**Mme Melanie Sonnenberg:** Une fois de plus, je reviens à la question d'avoir une table de concertation. J'insisterais sur la diversité dans le secteur des pêches. Il devient très difficile de donner une réponse simple et directe quand on s'attarde à la diversité des espèces qui sont pêchées dans notre pays. De quelle façon nous pouvons les pêcher et obtenir le type de soutien dont nous avons besoin doit vraiment être établi au cas par cas.

Cette table, composée de différents intervenants représentant diverses espèces et d'experts sur la façon de rendre le produit accessible, voilà ce dont nous avons besoin. Actuellement, nous n'y

avons pas consacré de temps. Nous avons passé plus de temps à trouver des solutions financières afin que les personnes puissent apporter leurs prises à terre et avoir accès au marché.

● (1600)

**Le président:** Une fois de plus, merci à tous, et tout particulièrement à nos invités, bien entendu.

S'il y a quoi que ce soit que vous n'avez pas eu l'occasion de dire ou un point que vous n'avez pas pu avancer aujourd'hui, veuillez soumettre le tout par écrit. Nous veillerons à ce que ce soit inclus dans le rapport et dans le témoignage, qui est révisé plus tard à la rédaction d'un rapport.

Merci pour une journée fort enrichissante. Au plaisir de vous revoir demain.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>